

Publié le 20 septembre 2024

2024ARR131

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement rue du Mouret et rue de l'Industrie

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
VU Le Code de la route
VU La demande du 06/09/2024 de l'entreprise INEO AQUITAINE SUD, représentée par Mr Lionel NOGUE

CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de remplacement de fils nus électriques aériens par des câbles isolés torsadés, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : Du 23/09/2024 au 18/10/2024 la circulation sera alternée manuellement par basculement sur la chaussée opposée et la vitesse sera limitée à 30 km/h pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise rue du Mouret et rue de l'Industrie.
Le stationnement sera interdit sur la zone des travaux.
- ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise INEO AQUITAINE SUD, ZAC des Pyrénées 18 rue du Troumouse 65420 IBOS pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 3 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 4 : > Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
le 19/09/2024

Pour le Maire empêché,
Gisèle VINCENT
La 1^{ère} adjointe



GV